

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SMART TUNISIE

Siège social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

Identifiant Unique RNE : N°0544435X

Tél : 71 115 600 - **Fax** : 71 205 580

La société SMART TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 28 avril 2023, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés » d'un montant de 14 462 060 dinars pour le porter de 36 155 155 dinars à 50 617 215 dinars et ce, en deux (2) tranches.

Après une première tranche réalisée en juin 2023 qui a porté le capital de 36 155 155 dinars à 43 386 185 dinars, le Conseil d'Administration réuni le 28 octobre 2024 a décidé de réaliser la deuxième tranche de l'augmentation de capital d'un montant de **7 231 030 dinars** par la création de **1 446 206 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour six (6) actions anciennes**.

La société procèdera à l'acquisition et à l'annulation d'un (1) droit d'attribution rompu.

A l'issue de la réalisation de cette deuxième tranche, le capital sera porté de 43 386 185 dinars à 50 617 215 dinars.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront, exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie, ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11 novembre 2024**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1 446 206 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2024 et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés à partir du **11 novembre 2024**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11 novembre 2024** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **11 novembre 2024**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11 novembre 2024**.